

Technicien en Energies Renouvelables

Option A : énergie électrique – 22704

Option B : énergie thermique - 22705

Métropole - La Réunion - Mayotte

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement de l'épreuve E1.

| Épreuves | Dates | Heure de Paris | Durée | Nature |
|---|-----------------------------------|----------------|---|-------------------|
| E1. Préparation d'une intervention (*) | Jeudi 12 juin 2025 | 14 h - 18 h | 4 heures | écrite |
| E2. Réalisation et mise en service d'une installation (**) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i> | A l'initiative de chaque académie | | De 10 à 14 heures | pratique |
| E3. Intervention de maintenance sur une installation et présentation des activités en milieu professionnel (**) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i> | A l'initiative de chaque académie | | pratique : 4 à 6 heures orale : 30 minutes | pratique orale |

(*) L'épreuve E1 est commune aux deux options

(**) Les épreuves E2 et E3 sont spécifiques à chaque option

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement de l'épreuve E1.

A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant

Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane

OUI